



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2020-32**

**Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2020**

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	0
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	29		

L'an 2020, le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de spectacle de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE

Date de convocation 24/VI/2020  
Date d'affichage 25/VI/2020

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL FABER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Salleboeuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Patrick BONNIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

**0 8 JUIL. 2020**

N° 2020-32

**Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la réunion du bureau communautaire en date du 12 juin 2020

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 5 juin 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tresses, le 2 juillet 2020

Le Président

Pour extrait conforme



Christian SOUBIE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 EN DATE DU 5 JUIN 2020**

L'an 2020, le 5 juin à 19 h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle de la Fontaine à Tresses, sous la présidence de Alain BARGUE (2<sup>ème</sup> Vice-président), en l'absence de Jean-Pierre Soubie, Président sortant et de Bernard Cros, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Le conseil communautaire désigne Hélène Labbé en tant que secrétaire de séance, Gérard Sébie, doyen des conseillers, devient le Président du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Ordre du jour : Election du Président de la communauté des communes

Gérard Sébie préside l'ouverture de la séance d'installation du nouveau conseil communautaire.

Ordre	Objet	N° délibération
1	Vote sans débat sur l'opportunité du recours au huis-clos  Alain Bague indique qu'il est proposé que cette séance du Conseil	2020-07

	<p>communautaire se déroule à huis clos en raison du contexte sanitaire. Il est procédé à un vote public pour confirmer l'opportunité du recours au huis clos. Le Conseil communautaire vote et décide à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 votes contre : Florence Allais, Axelle Balguerie et Loïc Vidal) de valider le principe d'une réunion du conseil communautaire à huis clos.</p>	
2	<p>Installation du Conseil communautaire</p> <p>Gérard Sébie présente les 29 délégués titulaires et de la déléguée suppléante :</p> <p>Bonnetan : Alain Bargue et Dominique Derue  Camarsac : Marie-Jeanne Sokolovitch et Hervé Cazenabe  Carignan de Bordeaux : Thierry Genetay, Sandrine Alabeurthe, Christophe Colinet, Laurent Jansonnie, Isabelle Passicos et Frank Monteil  Croignon : Patrick Bonnier (suite à la démission du conseil communautaire de Frédéric Couso) et Valérie Deyts en tant que suppléante de l'unique conseiller communautaire de la commune  Fargues Saint-Hilaire : Bertrand Gautier, Frédéric Garcia et Natalie Roca (suite à la démission du conseil communautaire de Dominique Barbe) et Florence Allais  Pompignac : Céline Deligny-Estover, Hélène Labbé, Gérard Sébie et Loïc Vidal (suite à la démission du conseil municipal de Denis Lopez)  Salleboeuf : Nathalie Maviel Faber, Carlos Ferreira Da Silva et Emmanuel Kersaudy  Tresses : Christian Soubie, Jean-Antoine Biscaïchipy, Roselyne Diez, Catherine Lageyre, Annie Mureau Leuret, Christophe Viandon et Axelle Balguerie.</p> <p>Alain Bargue proclame l'installation des délégués communautaires et confie la présidence à Gérard Sébie, doyen de l'assemblée communautaire</p>	
3	<p>Election du Président</p> <p>Gérard Sébie rappelle que la participation aux élections municipales a été finalement relativement élevée sur le territoire de la Communauté de communes. A Camarsac, elle a même été supérieure à celle de 2014. Il tient à féliciter les habitants des Coteaux pour leur civisme.</p> <p>Gérard Sébie constate que les conseils municipaux et le conseil communautaire ont déjà pris 3 mois de retard. Il est essentiel de repartir très vite. L'exécutif qui se mettra en place ce soir aura l'obligation de travailler ensemble rapidement, en évitant les rancunes post-élections.</p> <p>Gérard Sébie rappelle les conditions du scrutin pour élire le Président d'une communauté de communes et invite les candidats à faire acte de candidature. Christian Soubie et Bertrand Gautier annoncent leur candidature.</p> <p>Gérard Sébie invite Bertrand Gautier à prendre la parole.</p> <p>Bertrand Gautier indique qu'il a déjà eu l'occasion cette semaine de présenter ses propositions pour le fonctionnement de la Communauté de communes pour les 6 ans à venir. Il précise qu'il tient à insister sur quelques points. Il souhaite</p>	2020-08

rappeler l'importance d'une présence forte dans les instances des syndicats (SYSDAU, Sdeeg etc ...). Dans ces organismes, il est indispensable d'être représenté par un élu responsable. Cela demande un investissement lourd pour obtenir des avancées. C'est par un engagement fort et quotidien en tant que Vice-président de la Communauté de communes qu'il a été possible de mettre la Communauté de communes en position favorable sur des thématiques importantes (déviation, ligne 407, collège ...). C'est par un investissement à la tête de l'association des maires et Présidents du Canton qu'il a pu participer aux travaux d'installation du futur lycée.

Bertrand Gautier indique qu'il souhaite proposer la création de 7 vice présidences dans l'ordre décroissant de la taille des communes, qu'il souhaite une information régulière de l'ensemble des maires et des conseillers municipaux et la création de commissions thématiques avec des élus volontaires mais en conservant une taille raisonnable.

Bertrand Gautier indique que la Communauté de communes devra s'engager dans la transition énergétique (PCAET, économie d'énergie des bâtiments ...), les mutualisations, le suivi des dossiers complexes du collège et du lycée, la solidarité avec les entreprises en difficultés avec la COVID, l'économie foncière (densification, 0 artificialisation nette ...), l'action sociale et la culture.

Gérard Sébie invite Christian Soubie à s'exprimer.

Christian Soubie rappelle qu'il fait partie des élus qui ont accompagné la Communauté de communes depuis sa naissance et qu'il a pu suivre sa croissance. Il entend désormais placer sa présidence sous le signe de la solidarité, de la culture et du développement durable.

Christian Soubie souhaite établir une nouvelle gouvernance très participative et inclusive. Ainsi, il entend associer toutes les communes, tous les maires, tous les conseillers communautaires mais aussi l'ensemble des 164 conseillers municipaux. Il souhaite les associer très largement aux travaux des commissions thématiques. Il propose ainsi d'organiser un séminaire de rentrée afin de présenter aux 164 élus le rôle et les missions de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » et de les inviter à esquisser les pistes d'avenir et à intégrer les groupes de travail. De même, il indique que les citoyens de la Communauté de communes devront être plus directement sollicités.

Par ailleurs, Christian Soubie précise que la gouvernance qu'il veut mettre en place sera participative. Il souhaite qu'elle s'inscrive dans la co-construction des projets avec des Vice-présidents et des animateurs qui seront de véritables chefs de projets qui bénéficieront d'une large délégation basée sur la confiance. Dans ce cadre, il indique que, s'il est élu, il ne souhaite pas cumuler des mandats de Président ou de Vice-président dans les syndicats et les organismes dans lesquels la Communauté de communes est membre. Au contraire, les Vice-présidents et élus devront être valorisés dans ce cadre.

Christian Soubie présente les grandes lignes de son projet territorial : amplifier les actions à succès qui valorisent l'esprit communautaire (culture, sport ...), renforcer la réactivité (comme pendant la période de la COVID avec l'achat des masques ou la signature d'une convention pour l'aide aux entreprises ...), renforcer les services publics et la mutualisation avec un processus à géométrie

	<p>variable où le rythme des communes sera respecté, être force de propositions pour le développement d'une agriculture de proximité comme Tresses le fait avec l'acquisition des terrains de l'ancienne Glutamine et comme la Communauté de communes pourra le faire sur le Domaine de la Frayse.</p> <p>Gérard Sébie, accompagné de Sandrine Alabeurthe et d'Emmanuel Kersaudy, les 2 assesseurs désignés par le Conseil communautaire, organise les opérations de vote. A l'appel de leur nom chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne.</p> <p>Il est procédé au dépouillement des 29 enveloppes. Il est constaté 2 bulletins blancs et 27 exprimés. La majorité absolue est donc de 14 voix.</p> <p>Ont obtenu : Bertrand Gautier : 13 voix ; Christian Soubie : 14 voix</p> <p>Gérard Sébie proclame l'élection de Christian Soubie et l'installe Président de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ».</p> <p>Christian Soubie assure désormais la présidence de la séance. Il remercie le Conseil communautaire pour son élection et s'engage à associer l'ensemble des élus.</p> <p>Il propose une suspension de séance. La séance est suspendue à 20h.</p> <p>La séance reprend à 20h15</p>	
4	<p>Fixation du nombre de Vice-présidents</p> <p>Christian Soubie propose la désignation de 7 Vice-présidents. Il rappelle qu'il est nécessaire que le Conseil communautaire se prononce à la majorité des 2 tiers des suffrages exprimés.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et fixe à 7 le nombre des Vice-présidents</p>	2020-09
5	<p>Elections des Vice-présidents</p> <p>Christian Soubie indique qu'il souhaite que le Bureau soit une instance paritaire et qu'à l'instar des adjoints aux maires il y ait une alternance hommes femmes dans les désignations même si ce n'est pas une obligation en Communauté de communes. De plus, il indique qu'il propose à Bertrand Gautier d'être son 1<sup>er</sup> Vice-président.</p> <p>Il est procédé à un appel à candidature Vice-président puis à un vote Vice-président.</p> <p>Les résultats sont les suivants :</p> <p>M. Bertrand GAUTIER, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé (28 voix, 1 blanc);</p> <p>Mme Nathalie MAVIEL FABER, conseillère communautaire, élue 2<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée (28 voix, 1 blanc);</p> <p>M. Thierry GENETAY, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé (25 voix, 4 blancs);</p>	2020-10

	<p>Mme DELIGNY ESTOVERT, conseillère communautaire, élue 4<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée (26 voix, 3 blancs);                  M. Alain BARGUE, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé (24 voix, 5 blancs);                  Mme Marie-Jeanne SOKOLOVITCH, conseillère communautaire, élue 6<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée (28 voix, 1 blanc);                  M. Patrick BONNIER, conseiller communautaire, élu 7<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé (26 voix, 3 blancs).</p>	
6	<p>Lecture de la charte de l' élu local</p> <p>Christian Soubie donne lecture de la charte de l' élu local. Les documents obligatoires sont remis à chaque conseiller communautaire.</p>	
7	<p>Délégations du Conseil communautaire au Président</p> <p>Christian Soubie indique qu' il s' agit des mêmes délégations données au précédent Président et demande si cela appelle à question. Aucune remarque n' est formulée.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l' unanimité des suffrages exprimés d' approuver les délégations au Président.</p>	2020-11
8	<p>Vote des taux de taxe d' enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2020</p> <p>Christian Soubie donne la parole à Alain BARGUE, Vice-président au SEMOCTOM. Celui-ci explique qu' il existe plusieurs modes de collectes, selon les communes, donc plusieurs tarifs. Il prend l' exemple de sa commune BONNETAN pour expliquer le calcul du produit attendu. Il indique également que l' augmentation de 4.97% est en grande partie due à l' incendie qui a ravagé le syndicat l' an passé. Nathalie Roca demande pourquoi toutes les communes n' ont pas le ramassage du verre inclus, Bertrand Gautier souligne qu' il en a fait plusieurs fois la demande auprès du SEMOCTOM, en vain. Alain BARGUE confirme que le SEMOCTOM n' y est pas favorable car cela l' oblige à investir dans des bennes bi-compartmentées et très couteuses et qu' il existe des points d' apport volontaires très utilisés par la population.</p> <p>Christian Soubie remarque l' exemplarité du syndicat pendant l' épidémie car il n' a jamais cessé ses collectes et a rouvert vite ses déchèteries. « Bravo à eux ! ».</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l' unanimité des suffrages exprimés d' approuver le vote des taux TEOM 2020.</p>	2020-12
9	<p>Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2020</p>	2020-13

	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le procès-verbal du 25 février 2020 (11 abstentions).	
10	<p>Relevé des décisions du Président</p> <p>Christian Soubie présente la liste des décisions adoptées dans le cadre des délégations. Il fait état de la modification de la délibération 2020-03 (vote des taux des impôts) à la demande de la Préfecture. Le vote ayant eu lieu avant la réception de l'état 1259, il avait été impossible d'indiquer le taux CFE mis en réserve (0,01%). La délibération a été corrigée dans ce sens. Le conseil communautaire en prend acte.</p>	2020-14

Christian Soubie adresse ses remerciements à l'assemblée.

La séance est levée à 20h55



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-243301355-20200708-2020\_32-DE